

## Aliënis

Algemeen verordening instellende den regel der  
krankzinnigen. Koninklijk besluit. Brussel,  
Deltouche, 1851, 8°, 25 p. (Ministerie van Justitie).

# LOI / ALIENÉS

AL. Loi, 1851

Loi et règlements sur le régime des aliénés. - loi du 18 juin 1850

sur le régime des aliénés - Règlement général et organique sur le

régime des aliénés en application de la loi du 18 juin 1850 -

Règlement spécial pour l'organisation de l'établissement

d'aliénés de Ghent, en application de l'art. 6 de la loi du

18 juin 1850. Brux. Beltonka, 1851, in-8°, 42 p.

réf in Bull. Bot Belg p. 908 n° 7192

B. R.

II

34.467

III

00 N. J. ; 006167

AR

Règlements pour les établissements d'aliments de la ville de  
Londres, arrêtés par la commission administrative des hospices civils,  
le 17 janvier 1851. , Londres, 1851, Brochure in-8°

B. N. J. 8450.

## Aliénés

1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Laffats de la Commission  
supérieure d'inspection des établissements d'aliénés, institué  
par arrêté royal du 18 nov. 1851. Bruxelles, Hayez, 1853-  
1862.

M.J. 008354  
BR

*Ameublements intérieurs.* Détails concernant les arrangements intérieurs des établissements d'aliénés. — Séparation des sexes. — Classement. — Étages. — Préaux. — Oratoires. — Infirmeries. — Salles de réunion. — Réfectoires. — Dortoirs. — Cellules. — Fenêtres, portes, murs et plafonds. — Planchers. — Escaliers. — Cellules pour les furieux et les agités. — Chauffage, ventilation, sièges d'aisance, urinoires. — Bains, douches. — Distribution d'eau, égouts. — Ameublement, coucher. (Circ. du 7 septembre 1852.)

4 Rec. Circ

Aliénés

AR. , 1852

*Médecins.* Listes des candidats présentés par les établissements d'aliénés pour les places de médecins. — Avis de la commission médicale provinciale sur le choix à faire. (Circ. du 13 mars 1852.) Voy. *Service médical.*

01 10514206

47 Rec. Circ.

## Aliénés

Ministère de la Justice.

- Instruction concernant les détails relatifs aux arrangements intérieurs des établissements d'aliénés. Bruxelles, 1852 ; 8°.

B. R. : II  
86.759  
A

Vol. II, n° 41

Aliénés.

Projet de règlement intérieur pour les établissements d'aliénés.

Bourcelles, 1852. Brochure in-8°, 40 p

~~A.S.M.S.~~ 2435

M.J. 006157  
AR

Aliénés

Al. 1852  
1853

*Service médical. Organisation. — Instructions. (Circ. du 16 mars 1853.) —  
Infirmiers. (Circ. du 7 septembre 1852.)*

ij Rec. Circ.

Aléing

AP. 1852  
' 1853

Culte. Service religieux. — Organisation. (Circ. du 16 mars 1853.) —  
Oratoires. (Circ. du 7 septembre 1852.)

~~AP.~~ 18  
4j Rec. Curé.

Aliénés

Re. 1452  
1853

*Autorisations.* Demande en autorisation de maintien ou d'ouverture d'un établissement d'aliénés. — Délai. — Lorsque cette demande émane des administrations des hospices civils, elle doit être revêtue ou accompagnée de l'avis du conseil communal. (Circ. du 3 février 1852.) — Complément de la liste des établissements. — Conditions auxquelles sont subordonnées les autorisations. (Circ. du 16 mars 1853.)

4. Rec. Cur.

Aliénés .

40. 1852  
1853

Règlements. Modifications au règlement spécial pour l'organisation de l'établissement d'aliénés de Gheel. (A. du 12 juillet 1855.) — Règlements d'ordre intérieur. — Instructions. (Circ. du 16 mars 1855.) — Modèle de règlement intérieur pour les établissements d'aliénés. (Circ. du 25 juin 1852.) — Approbation du règlement intérieur de l'établissement d'aliénés à Gheel. (A. du 31 décembre 1852.)

ij Rec. Cir.

Aliènes

Al. Raff., 1852-1892  
F. Q. 824  
Bely

1853. (Premier) Rapport de la Commission supérieure d'inspection des établissements d'aliènes, institué par décret royal du 18 novembre 1851 (Année 1852). Bruxelles gr. 4. - 8°

1854-1866. (Deuxième à neuvième) rapports de la Commission permanente d'inspection des établissements d'aliènes, institué par décret royal du 17 mars 1853. Années 1854 à 1865. Bruxelles, 8 tomes en 2 vol. gr. 4. - 8°

1872-1895. (Dixième à treizième) rapports sur la situation des aliènes du royaume. (Années 1866 à 1892. Bruxelles, 4 vol. gr. 4.

Règlement d'ordre & intérieur de l'établissement  
d'élevés & élèves. Bourcelles, 1853. Brochure in-8°

B.M.J. : 8439

## Aliens (Gheel)

Règlement d'ordre intérieur de l'établissement d'aliens à Gheel. Bruxelles, M. Weismannsch, 1853, 10 p. (Ministère de la Justice).

Aliénés

AL., 1853

*Direction des établissements d'aliénés. Agréation et révocation des directeurs.  
(Circ. du 16 mars 1853.)*

in Rec. Circ.

*Organisation.* Instructions sur l'exécution de la loi du 18 juin 1830, relative aux établissements d'aliénés, et du règlement organique du 1<sup>er</sup> mai 1831, relatif au régime des aliénés; invitation de communiquer les doutes que l'examen des dispositions législatives ou réglementaires pourrait faire naître. (Circ. du 16 mars 1835.) Voy. *Service médical.*

47 Rec. Circ.

AL., 1853

Aliénés

Rapport général sur la situation des établissements d'aliénés du royaume,  
présenté à la chambre des représentants. (Circ. du 1<sup>er</sup> mars 1853.) —  
Rapports annuels. — Instructions. (Circ. du 16 mars 1853)

iv Rec. circ.

Aliens

Re. 1853

*Etrangers.* Le visa à l'effet d'autoriser la collocation d'un aliéné étranger, est donné par le bourgmestre de la commune où il se trouve même momentanément. (Circ. du 9 février 1833.) — Formalités à observer concernant les aliénés étrangers. (Circ. du 16 mars 1833.)

ij Rec. Circ.

Aliénés

Al, 1853

*Patronage des aliénés indigents. (Circ. du 16 mars 1853.)*

in Rec. Circ.

*Entretien.* Régime alimentaire recommandé à la sollicitude des comités d'inspection. (Circ. du 13 janvier 1853.) — Entretien et régime alimentaire. (Circ. du 16 mars 1853.) — Quantité minimum de nourriture. — Tarifs du prix de la journée d'entretien pour les établissements d'aliénés. — Etat des propositions des députations permanentes. — Mesures transitoires. — Les députations permanentes arrêteront le tarif des frais de transport, dont une copie sera transmise au département de la justice. (Circ. du 8 avril 1853.)

ly Rec. Circ.

Aliénés

Al., 1853

*Famille. Aliénés retenus dans leurs familles. (Circ. du 16 mars 1853.) —  
Modèle d'état. (Circ. du 28 mai 1853.) — Voy. Recensement.*

in Rec. Circ.

# Aliénés

Al., 1853

*Brochures.* Publications concernant le régime des aliénés, envoyées aux comités locaux d'inspection. (Circ. du 13 janvier 1853.) — Complément des envois. (Circ. du 18 juillet 1853.)

ij Rec. Circ.

Aliénés

Ar. 1053

*Asiles provisoires et de passage. Mode de transport des aliénés. (Circ. du 16 mars 1833.) — Modèle de registre des collocations, destiné aux asiles provisoires ou de passage. (Circ. du 28 juillet 1833.)*

47 Rec. Circ.

Aliénés

18, 1953

*Transport.* Les aliénés ne peuvent, dans aucun cas, être transférés dans une prison. (Circ. du 27 juillet 1855.) — Tarif des frais de transport. (Circ. du 8 avril 1855.) Voy. *Asiles provisoires*.

in Rec. Circ.

Aliénés

Al., 1853

Recensement. Etat des aliénés existant dans le pays. (Circ. du 13 août 1853.)

4 Rec. Circ.

Aliénés.

AE. 1853

*Registres. Formules. — Instructions. (Circ. du 16 mars 1853.) Voy. Asiles  
provisoires.*

U. Rec. Cûc.

AL, circ., 1853

Aliénés.

Circulaire du 16 mars 1853, relative à l'exécution  
de dispositions organiques et réglementaires au le régime  
des aliénés. Bruxelles, 1853, Brochure in-8°, 14 p.

B.M.J. 8436

M.J. 006156  
AR

Commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés. -  
Rapports présentés à M. le ministre de la justice. Bruxelles, 1853-1862,  
7 vol. 8°.

- idem - Bruxelles, 1853-1878 ; 11 vol. 8°.

Règlement de l'établissement Saint-Jôme à Saint-Nicolas.

Saint-Nicolas, 1853. Prochus 4-8°.

B.M.J. : 8456

M.J. 006123  
AR

Aliénés .

AL, 1853  
1854

*Surveillance.* Institution d'une commission permanente d'inspection et de surveillance générale des établissements d'aliénés. — Personnel. — Rapport au roi. (A. du 17 mars 1833.) — Nomination des comités locaux d'inspection, chargés de la surveillance des établissements d'aliénés. (Circ. du 13 janvier 1833.) — Renouvellement des comités d'inspection des maisons d'aliénés. — Expiration de leur mandat. — Propositions des députations permanentes. (Circ. du 21 décembre 1834.)

in Rec. Circ.

Aliénés

Al. 1853  
1854

*Condamnés.* Les aliénés condamnés, prévenus et accusés, sont transférés dans l'hospice St-Dominique, à Bruges. (Circ. du 27 juillet 1833.) — La réquisition à fin de dépôt, dans un établissement d'aliénés, d'un condamné, doit émaner de l'officier du ministère public dans le ressort duquel se trouve la prison où le condamné subit sa peine. — Hors le cas d'urgence ce magistrat doit se concerter avec celui de ses collègues qui a requis l'exécution de la peine et qui, d'ailleurs, doit toujours être informé du dépôt. (Circ. du 27 avril 1834.) — Désignation des établissements où sont colloqués les aliénés renvoyés des poursuites. (Circ. du 24 juillet 1834.)

li Rec. circ.

Ar. , 1853-81  
1894-1896

## Aliens

Rapport sur les établissements pour aliens 1853-1881 +

Un dossier particulier 1894-1896 .

A.C.R. : Mij. Jost- Biemp. et Pus. no 140-144.

Aliénés

AR, 1855

*Gheel.* Placement des aliénés. Attributions du comité permanent. Obligations des conducteurs. (Circ. 6 septembre 1855.) Voy. *Règlement*. FRAN-  
CHISE DE PORT. MONITEUR.

is Rec. Circ.

Aliénés

Al, 1855

*Règlements.* Instruction relative à l'exécution du règlement spécial de l'établissement d'aliénés à Gheel. (Circ. 15 janvier 1855.) — Modifications au règlement spécial pour l'organisation de l'établissement de Gheel. (Ar. 2 août 1855.) Voy. *Gheel*.

in Rec. Cur.

Aliénés

Al. 1855

*Séquestration.* Registre indiquant les cas de séquestration dans les cellules d'isolement et la durée de celle-ci. — Modèle. (Circ. 11 juin 1855.) Voy.

*Aliénés retenus.*

4<sup>e</sup> Rec. Circ.

Aliénés

Al. 1855

*Patronage des aliénés indigents. Résultats avantageux. — Rapport du comité d'inspection des établissements d'aliénés de l'arrondissement de Gand. (Circ. 21 avril 1855.)*

in Rec Cuis.

*Aliénés retenus dans leur famille.* — Mode de constater l'état d'aliénation mentale. — Intervention du juge de paix. — Certificat du médecin. (Circ. 3 décembre 1855.) — Les aliénés entretenus dans leurs familles ne sont soumis à la visite du juge de paix que lorsqu'ils sont *séquestrés*. (Circ. 10 septembre 1856.) — Information à donner au juge de paix de la séquestration d'un aliéné précédemment en liberté. (Circ. 10 septembre 1856, n° VII, B.) — Causes de séquestration. (Circ. 10 septembre 1856, n° VII, F.) — Visites des juges de paix aux aliénés séquestrés. — Frais de déplacement. (Circ. 10 septembre 1856, n° VII, H.) — Assistance des greffiers aux visites du juge. (Id. n° VII, K.) — Désignation du médecin. — Certificats médicaux. — Frais. (Circ. 10 septembre 1856, n° VII, C. D. et I.) — Les médecins désignés peuvent agir simultanément ou séparément. (Circ. 10 septembre 1856, n° VII, J.)

uj Rec. Circ.

*Entretien.* Contrôle des déclarations. — Frais d'entretien des détenus aliénés colloqués à l'hospice de Saint-Dominique à Bruges. (Circ. 15 mai 1855.) — Frais d'entretien. — Questions soulevées par le rapport de la commission permanente. (Circ. 2 février 1856.) — Id. aliénés acquittés. (Circ. 10 septembre 1856, n° III.) — Le défaut de paiement des frais n'autorise pas l'établissement à renvoyer l'aliéné. (Id. n° XVII.) — Tarif de la journée d'entretien. — Envoi des propositions des députations permanentes. (Circ. 23 octobre 1856.)

uj Rec. Circ.

Aliénés

AL. 1855  
1857

*Comités d'inspection.* Etat de la population des établissements d'aliénés. —  
Rapports des comités locaux d'inspection. (Circ. 3 janvier 1855.) —  
Rapport de ces collèges. — Epoque de sa transmission. — Etat du mou-  
vement de la population dans les établissements d'aliénés, au 31 décem-  
bre 1857. (Circ. 22 décembre 1857.) Voy. *Inspection. Patronage.*

ui Rec Circ.

# Aliénés

Ar. 1855  
1857

Maintien de l'hospice d'aliénés à Froidmont. (Ar. 12 mars 1855.) — Id. à Berthem. (Ar. 12 juillet 1855.) — Id. à Lierre. (Ar. 8 août 1855.) — Id. à Wez-Velvain. (Ar. 18 août 1855.) — Id. à Anvers. (Ar. 27 août 1855.) — Id. à Louvain. (Ar. 27 février 1856.) — Id. à Alost. (Ar. 16 juin 1856.) — Id. à Froidmont. (Ar. 1<sup>er</sup> octobre 1856.) — Id. à Lede. (Ar. 9 novembre 1856.) — Id. à Malines. (Ar. 26 janvier 1857.) — Id. à Waesmunster. (Ar. 17 février 1857.) — Id. à Lede. (Ar. 19 décembre 1857.)

by Rec. Cur.

Règlement d'organisation d'un nouvel établissement  
de haute école à Gand, 1956. Brochure 4-8°

B.M.J. : 8653

Aliénés

AP. 1856

*Transport. Organisation des moyens de transport pour les aliénés indigents.*  
(Circ. 10 septembre 1856, n° XII.)

by Rec. Circ.

Aliénés

Re., 1857

*Collocation.* Arrêtés pris par les communes, exécutoires sans l'intervention des députations. — Id. pour les demandes de séquestration. (Circ. 10 septembre 1856, n° II.) Voy. *Mise en liberté.*

4 Rec. Circ.

Aliens

Al., 1856

*Fermeture de l'établissement dit des Frères Cellites à Diest. (Ar. 26 mai 1856.) — Nécessité d'un arrêté royal pour fermer un établissement d'aliénés. (Circ. 10 septembre 1836, n° XV.)*

vi Rec. Cusc.

Aliénés

Al, 1856

*Personnel.* Améliorations à introduire principalement en ce qui concerne l'organisation médicale des établissements d'aliénés. (Circ. 2 février 1856.) — Organisation médicale des établissements d'aliénés. — Augmentation de traitement. — Rapport triennal des médecins. (Circ. 29 mai 1856.) — Incompatibilité entre les fonctions de médecin d'un établissement d'aliénés et celles de membre du comité d'inspection. (Circ. 10 septembre 1856, n° X.)

aj Rec. Cote.

*Autorisation.* Distinction à faire entre l'autorisation générale donnée à un établissement d'aliénés et l'approbation ou l'agrément de son directeur. (Circ. 10 septembre 1856, n° VI.) — Les établissements d'aliénés, où sont admises des personnes non atteintes d'aliénation mentale ne doivent pas être autorisés à cette dernière fin. — (Circ. 6 septembre 1856, n° XIV.) — Construction d'un quartier spécial pour les aliénés agités et les épileptiques, à l'hospice des aliénés de Tirlemont. (Ar. roy. 20 septembre 1855.) — Admission d'aliénés à l'hospice de Nevele. (Ar. 13 novembre 1856.) — Admission à l'établissement d'aliénés à Alost, de 30 aliénés du sexe masculin. (Ar. 26 novembre 1857.) — Autorisation de conserver dans l'établissement des sœurs noires à Lierre, une femme aliénée. (Ar. 19 décembre 1857.)

ij Rec. Circ.

Al, 1856

Aliénés

*Aliénés prévenus ou accusés. Collocation et mise en liberté. — Compétence du ministère public. (Circ. 10 septembre 1856, n° III, n° VII, D. § 2, et n° XIVter.)*

4j Rec. Circ.

Aliénés

AR., 1856

*Inspection.* Les commissions d'inspection ont accès même dans le quartier d'un établissement d'aliénés, affecté aux personnes non aliénées. (Circ. 10 septembre 1856, n° XIV.) — Intervention de l'autorité judiciaire dans l'inspection des établissements d'aliénés. — Attributions des officiers du parquet (Circ. 18 septembre 1856, n° XVIII.) Voy. *Comités d'inspection.*

4 p. l. c. Circ.

Aliénés

Re. 1856

*Intérêts des aliénés. Manière de les sauvegarder. (Circ. 10 septembre 1856,  
n° V.)*

vi Reo. Circ.